

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (2001)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'étiquette de déclaration énergétique, un nécessité et une valeur ajoutée pour la clientèle  
**Autor:** Frey, Felix  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-643672>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'étiquette de déclaration énergétique  
Les appareils électroménagers

2  
6

LA LOI SUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ  
Manifestations - Publications

8  
12

## L'étiquette de déclaration énergétique, une nécessité et une valeur ajoutée pour la clientèle

Les acheteurs ont le droit d'obtenir toutes les informations utiles sur les produits qu'ils souhaitent acquérir. C'est pourquoi, notamment, l'affichage des prix s'impose. Comme la consommation de courant, calculée sur la durée de vie d'un appareil électrique, constitue une part non négligeable du coût total, on y accordera désormais davantage d'attention grâce à l'étiquette de déclaration énergétique.

Dans le cadre du programme Suisse-Energie, l'OFEN veut améliorer la transparence des données relatives à la consommation d'énergie des appareils électriques. Les consommateurs recevront dès lors une meilleure information à ce sujet, de quoi rendre leur choix plus pertinent. En optant pour des appareils de classe A, on contribue à se rapprocher de l'objectif de SuisseEnergie, à savoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Les déclarations de marchandises et l'étiquette représentent certes des frais supplémentaires pour les fabricants et les commerçants, mais leur procurent aussi des avantages. En choisissant de n'étiqueter, dans un premier temps, que les catégories d'appareils devant répondre à des prescriptions européennes identiques, on parvient à obtenir un bon rapport utilité/coût. De plus, ce sont justement ces appareils-là qui sont à l'origine d'une bonne part de la consommation d'électricité des ménages.

Pour l'acheteur d'appareils électriques, l'étiquette de déclaration énergétique est une vraie plus-value puisqu'elle permet de distinguer aisément les appareils « bon marché » de ceux qui sont véritablement avantageux. La bonne décision d'achat s'effectue en fonction du calcul de la réduction potentielle de la facture d'électricité. Et la circonspection s'impose avec les appareils qui, durant le délai de transition, ne comporteront pas l'étiquette.

*Felix Frey  
Responsable du secteur du marché  
des appareils électriques, OFEN*

## L'étiquette énergétique: un choix éclairé pour le consommateur

En vigueur depuis 1995 dans l'Union européenne, l'étiquette énergétique devient obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 en Suisse. Nous saluons cette décision, qui va dans le sens d'une meilleure information pour le consommateur. L'étiquette énergétique, colorée



**Pierrette Rohrbach**  
Présidente de la Fédération  
romande des consommateurs

«Aujourd'hui, une majorité de consommateurs essaie d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Mais...»

et bien visible, est une aide précieuse qui permet un choix éclairé. Aujourd'hui, une majorité de consommateurs essaie d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Par contre, il semble que cette attitude ne se retrouve pas systématiquement lors de la décision d'achat. Le prix, encore souvent supérieur pour l'appareil économe, dissuade le client à faire l'effort jusque là. Il faudra alors l'intervention et les explications d'un vendeur bien formé, pour convaincre d'acheter un appareil plus cher, mais qui coûtera moins à l'utilisation. Et que dire des 70% de locataires de ce pays qui sont des consommateurs captifs! Les gérances vont-elles faire le choix de l'économie d'énergie ou du porte-monnaie?

Il est primordial que les préoccupations écologiques et environnementales entrent également dans les critères d'achat et que les consommateurs privilégient autant que possible les appareils les moins gourmands. L'étiquette énergétique donne une information standardisée, comparable et facilement lisible. Les tests réalisés par les associations de consommateurs apportent une information objective et neutre. Ils permettent de comparer non seulement la consommation d'eau et d'électricité, mais aussi la fiabilité des appareils.

Avec l'obligation d'apposer l'étiquette énergétique, le consommateur pourra acheter en connaissance de cause. Mais nous attendons avec impatience que cette étiquette se généralise rapidement à l'ensemble des appareils électriques et électroniques.

Economiser l'énergie est plus que jamais d'actualité!